

CTP DSAC

Le CTP DSAC s'est réuni le 3 décembre 2009 pour examiner le budget, les Ressources Humaines et évoquer certains dossiers, dont certains avaient été mis à l'ordre du jour par le SATAAC UNSA.

POINT BUDGETAIRE : RECETTES/DEPENSES

Un déficit de recouvrement

Le constat est sans appel : Le budget de la DSAC souffre d'un déficit de recouvrement, même si la part du produit de la Taxe de l'Aviation Civile (TAC) est passée de 50 à 80% entre 2007 et 2008.

Des possibilités sous-utilisées

En 2008, un peu moins de 20.000 € ont été facturés pour fourniture d'expertise. En 2009, aucune expertise n'a été facturée à qui que ce soit et, en 2010, il n'y a aucune prévision en la matière.

Pour le SATAAC UNSA, c'est incompréhensible !!

Des exonérations non compensées

A titre d'exemple, en 2009, sur un montant total de 1,6 M€ pour les examens aéronautiques et 630.000 €

pour les titres aéronautiques, il n'y a pas moins de 640.000 € + 64.000 € d'exonérations sous la rubrique « ANPE » et, ce qu'on appelle les « comptes morts » (la Défense Nationale principalement) représentent un manque-à-gagner de 140.000 €.

Le SATAAC UNSA demande que les exonérations soient compensées : Si une décision politique prive la DSAC d'une recette, le Gouvernement (donc l'Etat) doit compenser ce manque-à-gagner (pôle emploi, Ministère de la Défense).

Le SATAAC UNSA demande également qu'une politique volontariste soit mise en place pour « vendre » de l'expertise et augmenter ainsi les recettes et renforcer la notoriété de la France.

RESSOURCES HUMAINES

Pour le SATAAC UNSA, il est important de noter que la DSAC est un SCN jeune qui n'est pas encore en « régime de croisière » en matière d'effectifs.

Aujourd'hui, 1.330 personnels travaillent à la DSAC, dont 374 TSEAC (28%) et 170 IEEAC (13%). A titre de comparaison, les ICNA sont 17 et les IESEA 10.

Le SATAAC UNSA demande le lancement d'une réflexion selon une approche métiers en vue de définir le périmètre des missions de la DSAC avant de pouvoir étudier, objectivement, la définition d'effectifs de référence.

DEMARCHE QUALITE

Un appel d'offre a été publié pour une assistance en vue d'une certification globale de la DSAC. Après avoir défini la méthode, un diagnostic sera établi, une méthodologie définie, une structure de projet sera montée et un plan d'actions sera décliné par service.

Pour le SATAAC UNSA, cette démarche doit se concrétiser par une certification de la DSAC avant la fin de l'année 2011.

QUESTIONS DIVERSES

Appellation des subdivisions Aviation générale

Le SATAAC a souhaité que ces subdivisions soient rebaptisées « aviation générale, travail aérien et formation aéronautique » sauf dans les DSAC/IR où elles sont séparées en plusieurs structures, afin que leur champ d'activité soit mieux identifié.

Chaque DSAC/IR peut choisir l'appellation des subdivisions de sa Direction, ce qui satisfait le SATAAC UNSA.

Régime de récupérations pour les missions

Le SATAAC UNSA a pointé du doigt une anomalie sérieuse : La DSNA, la DTI, et certaines DSAC/IR bénéficient d'un régime de récupération des missions ... et **certaines DSAC/IR en sont exclues.**

Le SATAAC UNSA a demandé la mise en œuvre d'un système analogue dans les DSAC non encore concernées (DSAC/NE, SO et échelon central).

Il semble qu'à force de persévérance, le SATAAC UNSA a obtenu satisfaction

DERNIERE MINUTE :

A la demande du SATAAC UNSA, une note de service sera diffusée dans les prochains jours : Elle garantira un rattrapage au titre de 2009, dans le système de récupérations compensant les dépassements d'horaires dus aux missions qui sera mis en œuvre dans le cadre du protocole, pour les agents qui ne bénéficient d'aucune compensation aujourd'hui.